



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 6 février 2019 à 20 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Eddy LABBÉ, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absent excusé : M. Hervé MORIN, pouvoir à M. Cyril GOUDARD.

Absents : M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

Madame Sylviane BOUCHARD est nommée secrétaire de séance.

Après l'adoption du compte rendu du 12 décembre 2018 à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1. Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis.

Madame Sylviane BOUCHARD, rappelle à l'assemblée qu'en 2018 la Commune avait signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, en partenariat avec un vétérinaire local afin de stopper la prolifération de chats errants sur la commune. L'association avait alors pris la totalité des frais de stérilisation et d'identification à sa charge.

Cette première année d'intervention sur plus de 20 chats errants, a permis de voir leur nombre stagner. La Commune a souhaité cette année encore, continuer cette campagne de stérilisation, mais la Fondation 30 Millions d'Amis, victime de son succès, ne peut plus assurer seule le coût financier de ces campagnes. Elle propose à la commune via la signature d'une convention de participer financièrement à hauteur de 50 % des frais réels.

Pour la stérilisation de 25 chats en 2019, le coût pour la commune serait de 875 €, soit 35 € par chat.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de poursuivre la campagne visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction et autorise le maire à signer une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis.

2. Demande d'aides au département dans le cadre de la dotation territoriale pour l'aménagement d'une aire de jeux.

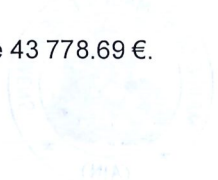
Madame Sylviane BOUCHARD présente au conseil municipal, un devis de la société PROLUDIC pour l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants qui serait implantée place Saint-Exupéry.

Cette aire de jeux comprend plusieurs modules :

- Un jeu multifonctions comprenant 2 toboggans, une passerelle, un filet d'escalade,
- Un portique,
- Un jeu sur ressort,
- Une table de ping-pong,
- Des bancs.

L'ensemble posé sur un sol amortissant.

Le montant prévisionnel HT du devis est de 43 778.69 €.



Cet aménagement est susceptible de bénéficier d'une aide du Département dans le cadre de la dotation territoriale.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur la réalisation de cet aménagement et à solliciter l'aide du conseil départemental.

Elle rappelle qu'il ne s'agit que d'un premier devis, qui permettra de demander la subvention et que pour le projet définitif, d'autres entreprises seront consultées afin de choisir le projet présentant le meilleur rapport qualité prix.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette demande d'aide auprès du conseil départemental.

3. PLU - Propositions d'évolutions suite aux remarques émises par les personnes publiques associées.

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêt du projet de PLU, le 14 juin 2018, la commune a reçu des remarques des personnes publiques associées, notamment de la Direction Départementale de l'Ain (DDT) concernant la production de logements projetée et la prise en compte partielle des risques naturels, (nouvelle carte des aléas inondations de juin 2018).

La commission urbanisme a rédigé des précisions sur ces remarques, elles seront jointes à l'enquête publique du PLU.

Il annonce également que l'enquête publique se déroulera du mercredi 6 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Une nouvelle campagne de recherche de fuites d'eau va se dérouler courant février.
- Le comité de jumelage de Villieu-Loyes-Mollon a demandé l'autorisation d'organiser un pique-nique dans le parc du château afin de le faire découvrir à la délégation de la ville de Débrochoviche (République Tchèque) environ 40 personnes. Cette visite se déroulera le vendredi 7 juin 2019.
- Deux épreuves sportives en mars,
 - ❖ La Transversale des as, épreuve cycliste, traversera Saint-Maurice-de-Rémens le dimanche 17 mars vers 14 h 40.
 - ❖ La Gaillardaise, épreuve de course à pied, au départ de Château-Gaillard le dimanche 3 mars 2019
- La journée nettoyage de printemps aura lieu cette année le samedi 23 mars 2019.
- Durant l'année 2019, l'INSEE organisera sur Saint-Maurice-de-Rémens une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Des administrés seront contactés par un enquêteur de l'INSEE muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par courrier. La participation à l'enquête est obligatoire.
- Un petit rappel aux administrés, il est formellement interdit de brûler des déchets verts à l'air libre. Ces déchets doivent être compostés ou broyés ou déposés en déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
Éric GAILLARD



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 07 février 2019, le Maire de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens a décidé de soumettre à enquête publique le projet d'élaboration du PLU ainsi que le projet de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Maurice-de-Rémens du mercredi 6 mars 2019 à 8 h 30 au vendredi 5 avril 2019 à 17 h inclus, soit 31 jours consécutifs.

A cet effet, par décision n° E18000273/69 en date du 29 novembre 2018, le Président du tribunal administratif de Lyon, a désigné Monsieur Patrick DECOLLONGE, expert en estimations immobilières, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie :

du mercredi 6 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi que sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- Mercredi 6 mars 2019 de 8 h 30 à 11 h 30
- Lundi 18 mars 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 30 mars 2019 de 8 h 30 à 11 h 30
- Vendredi 5 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne pourra prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Maurice-de-Rémens aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Dans le cadre du grand débat, plusieurs réunions
d'initiatives locales sont programmées**

Château-Gaillard,

Sujet : la transition écologique

Le mercredi 20 février à 20 h à la salle polyvalente.

Saint-Rambert-en Bugey,

Sujet : La fiscalité et les dépenses publiques

Le mercredi 27 février à 20 h à la salle polyvalente.

Saint-Maurice-de-Rémens

Sujet : L'organisation de l'Etat et des services publics

Le mardi 5 mars à 20 h à la salle plurivalente

Ambérieu-en-Bugey

Sujet : La démocratie et la citoyenneté

Le dimanche 10 mars à 10 h 30 à la MJC

Tous les sujets pourront être abordés lors des réunions